

Enseignements primaire et secondaire

Lecture, grande cause nationale

Accompagnement des élèves à la pratique de la lecture

NOR : MENE2133905N

note de service du 16-11 2021

MENJS - DGESCO A1 - MEAC

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; aux directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux délégués et déléguées académiques à l'action culturelle ; aux inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale chargés de l'enseignement général et technique ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux directeurs et directrices d'école ; aux professeures et professeurs ; aux formateurs et formatrices

Le président de la République a retenu, pour l'année 2021-2022, la lecture comme grande cause nationale. Cet engagement national constitue une opportunité pour prolonger et amplifier l'action quotidienne de l'École, non seulement pour permettre aux élèves de maîtriser la lecture, mais aussi pour promouvoir, à l'école comme en dehors, une pratique quotidienne de la lecture. La lecture constitue en effet un vecteur de transmission du savoir, de culture, d'égalité des chances et, au-delà, d'épanouissement personnel pour les élèves.

La présente note de service décline les modalités de mise en œuvre des actions autour de cette grande cause nationale. La promotion de la lecture s'appuie en effet sur une démarche pédagogique, des temps ou événements permettant de la valoriser auprès des élèves, des partenariats, et la mobilisation de l'ensemble des équipes pédagogiques, notamment autour de l'action des professeurs documentalistes.

1. Fonder le parcours du lecteur : la lecture au cœur des savoirs fondamentaux

Le parcours d'un lecteur autonome s'organise dès l'école maternelle et s'inscrit tout au long de la scolarité. La mise en œuvre de ce parcours nécessite d'ouvrir l'élève à la diversité des usages de la lecture et à la richesse des écrits : lire pour savoir, se construire, s'émouvoir, agir, se souvenir, créer, questionner, imaginer. Ce parcours est d'autant plus solide qu'il associe les familles et les partenaires de l'école, au premier rang desquels les bibliothèques et les associations.

a. L'apprentissage de la lecture : maîtriser la lecture, développer le plaisir de lire et son partage

Pour parvenir à une lecture assurée, les activités qui conduisent à une meilleure maîtrise du langage écrit doivent s'inscrire dans tous les champs disciplinaires et les différents temps de l'élève. Elles s'articulent à celles qui fondent une première culture littéraire par des pratiques autonomes de lecture des élèves. Ainsi, la note de service 2018-049 du 25 avril 2018 [Construire le parcours d'un lecteur autonome](#) rappelle les différentes composantes de cet apprentissage.

Le développement de connaissances et d'habiletés de plus en plus complexes, dont relèvent l'automatisation de l'identification des mots, la fluence de lecture et la compréhension, constitue une priorité d'enseignement indispensable pour la pratique de différentes formes de lecture. Les entraînements spécifiques, réguliers et systématiques, à tous niveaux de la scolarité, concourent à l'acquisition d'une lecture aisée, silencieuse ou à voix haute, et expressive. Les évaluations nationales en CP, CE1 et 6e sont des jalons favorisant la régulation de cet enseignement. Les guides « Pour enseigner la lecture et l'écriture » au CP et au CE1 sont des outils qui accompagnent les professeurs dans ce travail.

b. Partager : la pratique régulière de la lecture à voix haute en classe

La construction d'une culture commune littéraire entretient le dialogue entre les œuvres du patrimoine, des textes littéraires anciens et les œuvres contemporaines. La continuité et la cohérence des réseaux de lecture mis en œuvre tout au long des cycles permettent aux élèves d'établir des liens d'une lecture à l'autre, entre l'œuvre lue et celles déjà rencontrées, ancrées dans la mémoire, mais aussi d'établir des liens avec des œuvres théâtrales, musicales ou plastiques. Ces rencontres passent par la lecture silencieuse, mais aussi à voix haute. La pratique de la lecture à voix haute permet, par son expressivité, une meilleure appropriation du texte, une motivation accrue, suscitée par les différentes exécutions possibles, la confrontation entre différentes interprétations en stimulant l'échange entre les élèves. La richesse et la variété des situations proposées comme des supports contribuent à entretenir la motivation de l'élève, à l'école élémentaire et au collège comme aux lycées : la lecture à l'unisson, la lecture en écho, la lecture orchestrée, la lecture en tandem, la

lecture théâtralisée, la lecture répétée à partir de l'écoute d'un enregistrement sont autant de propositions qui permettent à l'élève d'allier entraînements et plaisir de lire à voix haute.

Différentes actions favorisent la motivation des élèves, notamment des concours comme :

- **Les petits champions de la lecture**, pour les élèves de CM1 et CM2 (pour ses dix ans, le concours, ouvert aux classes de CM2, s'est également ouvert aux classes de CM1 depuis septembre 2021) ;
- **Si on lisait à voix haute** pour les élèves en collège et lycée, de la 6e à la terminale (le concours est un projet de classe conduit sur toute l'année, depuis le travail des professeurs avec leurs élèves à la désignation du candidat de la classe, jusqu'à la grande finale à l'heure de grande écoute).

Les professeurs sont encouragés à y inscrire leurs classes.

c. Encourager la lecture spontanée et régulière

La lecture régulière et spontanée doit être encouragée pour développer et accroître l'intérêt des élèves pour la lecture. Des temps de présentation d'un ouvrage par le professeur ou par les élèves permettent de prendre connaissance d'un livre et de susciter l'envie de le découvrir, de le retrouver dans les bibliothèques (classe, école, centre de connaissances et de culture, bibliothèques publiques). Depuis 2017, près d'un million d'ouvrages ont été acquis dans le cadre du plan bibliothèque dans les écoles maternelles et élémentaires. Ils doivent être prêtés aussi souvent que possible aux élèves pour que ceux-ci puissent lire à la maison.

D'autres dispositifs peuvent être exploités pour encourager la lecture chez les élèves :

- **Jeunes en librairie** met en relation les élèves du secondaire avec les librairies indépendantes et leur fait découvrir l'ensemble des métiers du livre. Il est étendu auprès des collèges et lycées sur la base d'appels à projets portés par les enseignants et documentalistes pour leurs élèves. Les professeurs conçoivent des projets incluant des visites régulières dans les librairies, des rencontres avec d'autres professionnels du livre (auteurs, graphistes, maquetistes, éditeurs, bibliothécaires, imprimeurs, etc.), mais aussi des réalisations concrètes (élaborer une maquette, une quatrième de couverture, rédiger un coup de cœur, etc.). Au bout de ce parcours, l'autonomie est favorisée : un bon d'achat individuel est remis à chaque élève ;
- **le Pass Culture scolaire** : ce nouveau volet du Pass culture d'abord testé dans les académies de Rennes et Versailles en septembre 2021 sera étendu au niveau national en janvier 2022. À partir de janvier 2022, le Pass culture concernera aussi les élèves de moins de 18 ans :
 - aux collégiens à partir de la quatrième : 25 € par élève en quatrième, 25 € par élève en troisième pour des projets collectifs avec la classe ;
 - aux lycéens : 50 € par élève par an pour des sorties collectives et/ou des achats individuels - afin de créer un parcours d'accompagnement jusqu'à l'année de ses 18 ans, année pendant laquelle il disposera de 300 € pour parfaire individuellement son parcours culturel et artistique.

d. Écrire : enrichir l'activité de lecture

Les activités de lecture et d'écriture se conjuguent et se nourrissent l'une l'autre. Le plaisir d'écrire prolonge naturellement celui de lire. L'écriture renforce la compréhension des mots rencontrés en lecture et l'appropriation personnelle des œuvres lues. Les activités d'écriture sous toutes leurs formes sont donc encouragées. Elles gagnent à s'ouvrir au partenariat et à s'enrichir de contributions extérieures, par exemple :

par des ateliers d'écriture animés par des professionnels de l'écriture : auteurs, scénaristes, paroliers, dans le cadre scolaire et périscolaire : ainsi les actions conduites par le Labo des histoires en école, au collège et au lycée ;

par la participation à des prix d'écriture comme le Prix de la BD scolaire, avec le Festival d'Angoulême, le plus grand concours européen de bande dessinée ouvert aux élèves de la grande section de maternelle à la terminale (réalisation d'une bande dessinée sur un thème libre).

2. Lire, échanger, rencontrer des écrivains : la lecture comme composante de l'éducation artistique et culturelle

La variété des activités de classe et leur récurrence renforcent le goût pour le livre et fluidifient la lecture. Engagé depuis plusieurs années à l'école comme au collège, le quart d'heure lecture, temps banalisé de lecture personnelle, développe la concentration des élèves, leur aisance et leur attachement à une pratique régulière de la lecture. Il doit donc, comme rappelé dans la circulaire de rentrée de l'année 2021-2022, être systématisé à l'école et au collège.

La lecture peut également donner lieu à des temps d'échanges entre élèves, avec un auteur, avec des familles, etc. Les discussions autour des lectures permettent de favoriser l'appropriation des œuvres et peuvent intégrer ou alterner trois niveaux de questionnement :

- **sur le sens du texte**, lorsque le texte suscite un problème de compréhension ;
- **sur l'interprétation**, lorsque le questionnement implique l'implicite du texte et la façon dont le lecteur s'empare des informations pour construire sa propre interprétation ;
- **sur les valeurs**, lorsque le texte est un point de départ pour évoquer des questions d'éthique et invite à dépasser le stade des opinions pour analyser et discuter les valeurs mises en exergue.

Plusieurs activités peuvent être conduites pour renforcer l'éducation à la lecture :

- **Le cercle de lecture** permet l'expression personnelle des émotions ressenties durant la lecture. Le lecteur peut ainsi prolonger le dialogue instauré avec l'œuvre durant sa lecture. Une activité telle que Mon conseil de lecture en 180 secondes, où les élèves sont invités à parler des lectures qu'ils ont aimées, peut trouver sa place dans ce dispositif.
- **Le carnet de lecteur** développe un rapport intime avec les textes dans le cadre de lectures personnelles autonomes ou de lectures partagées. Utilisé librement, cet espace de parole personnelle contribue à garder en mémoire les œuvres lues durant son parcours de lecteur.
- **La rencontre des auteurs et illustrateurs** permet de créer les conditions d'un dialogue autour de livres, d'histoires, de l'acte d'écrire, afin de susciter l'envie de lire et d'écrire. La définition du projet et la précision des attentes exprimées auprès des auteurs déterminent en grande partie la qualité et l'impact de la rencontre sur les élèves. Les DAAC, les Drac, et les bibliothèques sont des relais pour faciliter ces rencontres dans la classe, dans les festivals et dans les salons littéraires.

En lien avec le Centre national du livre, des résidences d'auteurs/scénaristes/illustrateurs peuvent être créées dans les écoles, collèges et lycées. Elles permettent une fréquentation des auteurs sur un temps long. De nouveaux appels à projets seront prochainement publiés pour proposer une résidence en école ou en établissement scolaire par département : les délégations académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle établiront une première sélection parmi les candidatures des établissements intéressés, qu'elles adresseront à la direction générale de l'enseignement scolaire et au centre national du livre, chargés d'établir la liste finale des établissements bénéficiaires.

Dans le cadre des offres du Pass Culture destinées aux collégiens et lycéens, des Classes d'auteurs ou Masterclass seront proposées, dans le domaine littéraire de la fiction comme celui de la non-fiction.

■ **La participation à des prix dans une démarche partenariale, notamment :**

- **Le Prix Goncourt des lycéens**, qui offre à une cinquantaine de classes l'occasion de lire l'intégralité de la sélection Goncourt et d'élire leur auteur préféré : l'édition lancée en septembre 2021, concerne 1 700 élèves et 56 lycées ;

- **Le Fauve des lycéens** au Festival international de la bande dessinée d'Angoulême : le prix permet à environ 1 000 lycéens de choisir leur œuvre favorite parmi une dizaine de BD de la sélection officielle.

Peuvent également être envisagées des actions avec des partenaires de longue date, comme l'association Lire et faire lire. Fondée en 1999 et déployée sur l'ensemble du territoire national, elle favorise la transmission entre générations du goût de lire. Des bénévoles, la plupart du temps des seniors, prennent en charge chaque semaine de petits groupes d'élèves, sur les temps scolaire ou périscolaire, afin de partager un moment de lecture avec eux.

Toutes ces modalités sont étroitement corrélées les unes aux autres et s'inscrivent dans le cadre des lectures partagées. Elles contribuent à développer une mémoire culturelle des œuvres lues.

3. Mettre en valeur les initiatives à l'occasion des Nuits de la lecture

La Nuit de la lecture a été créée en 2017 par le ministère de la Culture pour célébrer le plaisir de lire et démocratiser l'accès à la lecture. Du 20 au 23 janvier 2022, la 6e édition des **Nuits de la lecture aura pour thème l'amour, et s'inspirera de l'injonction de Victor Hugo « Aïmons toujours ! Aïmons encore ! »**. Ces Nuits seront l'occasion de soutenir et de valoriser la multitude d'actions en cours menées par les professeurs sur le territoire, avec les partenaires locaux et nationaux, pour favoriser la lecture chez les jeunes. Il s'agit d'ouvrir l'école et les établissements ou de sortir de l'école et d'investir d'autres lieux (bibliothèques, théâtres, restaurants, etc.) afin de mettre en lumière les actions en faveur du livre et de la lecture.

Une inscription des établissements sur la plateforme des Nuits de la lecture permet une plus grande visibilité, et l'attribution de chèques Lire pour les projets les plus aboutis.

Exemples d'actions:

- dans le cadre de dispositifs : la remise d'un prix littéraire, ateliers de lecture, rencontre avec un auteur / un illustrateur, chocolat/café littéraire, des concours de lecture (Les petits champions de la lecture) ;
- des performances : *happenings* : les brigades d'interventions poétiques ou de lecture qui permettent aux élèves d'organiser des prestations de lecture impromptues dans les classes, dans les lieux publics, des lectures improvisées, etc. ;
- partage d'œuvres : des lectures à haute voix, des expositions d'affiches, de kakémonos, des livres en boîtes, des *kamishibais* (planches cartonnées qui permettent de raconter et de lire une histoire), etc. sont autant d'occasions pour les élèves de rendre compte de leur lecture par des écrits et des productions artistiques.

4. Pilotage, formation et accompagnement des enseignants

a. Pilotage du projet en académie

Pour que l'opération Lecture, grande cause nationale puisse être déployée sur l'ensemble du territoire et produise les effets attendus, les académies organisent son pilotage en s'appuyant sur les personnes ressources identifiées, ainsi que sur les partenaires. Les actions engagées sollicitent tous les niveaux d'enseignement et s'adressent également aux lycéens, notamment aux élèves de première qui passeront les épreuves anticipées de français au baccalauréat.

Le référent livre et lecture au sein de la DAAC coordonne l'offre partenariale et soutient l'engagement des écoles et des établissements qui sera poursuivi à la suite de l'événement des Nuits de la lecture.

Les chefs d'établissements inscrivent les projets sur Adage.

Si les actions du livre et de la lecture sont multiples, ainsi que le révèle Adage, leur mise en synergie au travers d'une vision cohérente permet de consolider **le projet global Lecture à l'échelle académique**.

Il est demandé aux DAAC de faire remonter à la mission éducation artistique et culturelle les projets emblématiques de leur académie, notamment à l'occasion du quatrième centenaire de la naissance de Molière le 15 janvier 2022, et du bicentenaire de la naissance de Flaubert le 10 décembre 2021.

b. Formation des enseignants

La formation continue des professeurs constitue un levier pour consolider la place de la lecture dans l'acte d'enseigner et d'apprendre. À ce titre, la lecture peut être un objet de formation permettant aux professeurs d'harmoniser leurs pratiques pédagogiques, de renforcer leurs connaissances didactiques, de consolider la place des pratiques de lecture dans leurs gestes professionnels (lecture à voix haute, livres audio, supports numériques). Dans le cadre du Plan français, le travail en constellation et le temps d'animation pédagogique se prêtent particulièrement à l'intégration des enjeux liés à la lecture dans toutes ses dimensions. Le travail collaboratif autour des liaisons école-collège est également un temps de formation privilégié à cet effet, visant à construire un véritable parcours de lecteur pour l'élève.

Une cartographie des formations liées à la lecture sera tenue par les responsables académiques de la formation, en lien étroit avec les corps d'inspection pédagogique et les DAAC.

c. Organiser le parcours de lecteur au sein de l'École et de son environnement

Une réflexion collégiale doit présider au parcours du lecteur, pour une mise en œuvre annuelle et pluriannuelle tout au long des cycles. Les programmes de français, les listes de référence et notices des ouvrages de littérature de jeunesse, de l'école aux lycées, garantissent au lecteur un nombre important de repères culturels communs en se confrontant à des textes de plus en plus exigeants. Toutes les ressources et pratiques offertes par le numérique sont utilement mobilisées.

La place de la lecture chez les élèves **en dehors du temps scolaire** constitue un sujet de réflexion tout aussi important. Les professeurs communiquent avec les familles sur le travail conduit en lecture, sur les actions menées en lien avec les acteurs de la chaîne du livre, mais aussi sur la lecture comme loisir, à la maison. Ils encouragent la lecture personnelle des élèves, en particulier le week-end et durant les vacances. Dès l'école maternelle, les professeurs informent les familles sur les vertus de la lecture partagée pour inciter les parents à consacrer régulièrement un temps à la lecture à voix haute avec leur enfant. Les professeurs favorisent et organisent la circulation de livres entre l'école et les familles. Ils offrent l'occasion d'associer les familles au plaisir de partager la lecture et organisent dans ce cadre des événements ouverts aux parents, sur les temps scolaire et extra-scolaire, en lien avec les projets éducatifs de territoire.

Dans cette perspective, les professeurs définissent les modalités les plus favorables aux élèves afin qu'ils puissent accéder facilement et quotidiennement à des livres variés. Les coins livres dans la salle de classe, les bibliothèques d'école, les CDI sont des lieux familiers aux élèves, qu'ils fréquentent régulièrement, par eux-mêmes et à l'initiative de leurs professeurs, en particulier pour y consulter, feuilleter, choisir, lire des ouvrages. La mobilisation, au collège et au lycée, des professeurs documentalistes est déterminante pour la réussite de l'ensemble de ces actions, dont les CDI sont souvent les lieux de réalisation.

Afin de faciliter la conduite de ces actions, des ressources ainsi que les principaux concours et partenariats sont mis en ligne sur eduscol.fr.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Édouard Geffray